

Vue aérienne de Peyrat-de-Bellac  
avec le passage de la déviation.



Bulletin municipal N° 17 - Année 2008

PEYRAT DE BELLAC







# BRICOMARCHÉ

Les Mousquetaires



Décoration - Bricolage - Matériaux - Jardinage - Animalerie  
Route du Dorat - Bellac 05 55 68 72 72

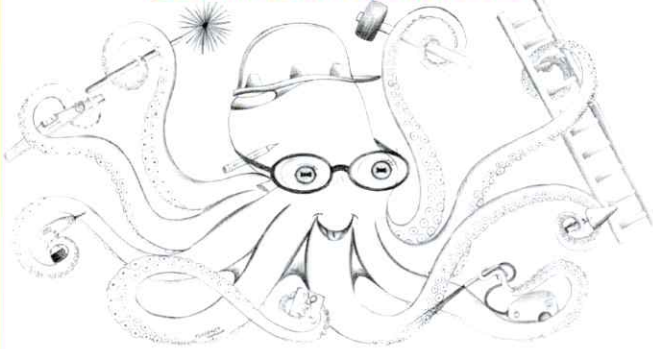
Travaux de zinguerie, ardoise, tuile, Neuf. Rénovation. Entretien.



Tel Fax : 05.55.68.61.39 Port. 06.50.60.67.75  
4 bis, rue de la colline 87300 PEYRAT DE BELLAC 06.50.60.53.67

# SARL BJIPL

Les métiers de l'habitat



30, Rue de la Chapelle  
Sissac - 87300 PEYRAT-DE-BELLAC  
Tél./Fax 05 55 68 70 51  
Port. 06 45 65 68 37

Agence **PODAVINI-LIGONNIERE**

Acheter - Vendre  
Louer - Gérer



Alice LIGONNIERE,  
Un professionnel qualifié  
**AGENT IMMOBILIER**

5 Place du PALAIS 87300 BELLAC  
05 55 68 72 06

immobellac@wanadoo.fr  
www.fnaim.fr/immobellac



Avenue de la Libération  
87300 BELLAC  
**05 55 68 00 21**

**BRICOLAGE  
EQUIPEMENT DE LA MAISON  
JARDIN - DECORATION  
COMBUSTIBLES  
(Fuel, gaz et charbons)**



Boucherie - Charcuterie - Volailles  
Viande de qualité

## Charles Propin

30, rue du Coq - BELLAC - Tél. 05 55 68 10 65

# LISA CGC

Anciens Ets Emile Villéger

**Plomberie  
Chauffage - SAV  
Spécialiste géothermie  
et solaire**

10 Bis Avenue Jean Jaures BELLAC  
Tél: 05 55 68 10 28

**Serge  
RESTOUEIX**  
CHARPENTE  
COUVERTURE  
Zinguerie

La Ribière - 87300 PEYRAT-DE-BELLAC  
Tél. 05 55 68 80 88 - Port. 06 45 16 50 81



**Lavergne** (ets)  
motoculture

Société au capital de 3000 €

16 bis, avenue de la Libération  
87300 BELLAC

**HUSQVARNA - STIHL  
YANMAR - TORO**

Vente de tous matériels  
de jardin  
S.A.V. assuré  
par des Spécialistes

☎ 05 55 68 09 30  
Fax 05 55 68 70 49  
Mail : etslavergne@wanadoo.fr

**SOMMAIRE**

- P. EDITORIAL**
- 1 - Le Mot du Maire**  
- Composition du Conseil Municipal
- 2 - Hôtel de Ville**  
- Site Internet  
- Bibliothèque - Vidéothèque municipales  
- Colis de fin d'année  
- Calendrier de transport...  
- Etat civil année 2008
- 3 - Animations pour les jeunes de 13 à 25 ans**  
- Recensement militaire  
- Carte nationale d'identité  
- Passeport  
- Elections  
- Tarifs de location du foyer club polyvalent
- 4 - Tarifs 2009**  
- Subventions...
- 5 - Comptes administratifs...**  
- Gaz de France  
- APA  
- CLIC
- 6 - Ramassage des Encombrants**  
- Ramassage des Déchets Verts
- 7 - Les Déchetteries Intercommunales...**  
- Eco-points - Tri sélectif
- 8 - Ramassage des Ordures...**  
- Epaves - Véhicules...  
- Récupération des Cartouches...
- VIE COMMUNALE**
- 9 - Plan vigipirate**  
- Participation aux frais...  
- Redevance EDF...  
- Redevance France Télécom  
- Personnel  
- Taxes d'assainissement  
- Acquisitions diverses  
- Salle Réunions Presbytère - Salle Multimédia
- 10 - Extension Eclairage Public**  
- Digitilisation du cadastre  
- Cimetières  
- Entretien des chemins et...  
- Sécurisation des Ponts  
- Stade  
- Renouvellement de la campagne de lutte...  
- Ecoles
- 11 - Travaux de voirie**  
- La Tribune de l'Opposition
- FETES ET CEREMONIES DIVERSES**
- 12 - 10 janvier**  
- 18 janvier  
- Cérémonies Commémoratives
- 12 - 19 décembre**
- PROJETS 2009**
- Extension du Réseau...  
- Etude Diagnostic...  
- Assainissement Impasse...
- 13 - Aménagement du Village...**
- INFOS PRATIQUES**
- ADIL 87  
- Amélioration de l'habitat...
- 14 - ASSAT**
- ASSOCIATIONS**
- 15 - Union Fédérale Limousine...**  
- Le Coin des Pêcheurs...
- 16 - Gymnastique volontaire...**  
- Atelier de peinture...
- 17 - ACCA...**  
- Amicale de l'école...
- 19 - Art'Abesque**  
- Club Charles Sylvestre  
- Vélo Nature
- 20 - U.S. Peyrachonne**

**REMERCIEMENTS**

Crédit photos et rédactionnel :  
Mairie de Peyrat de Bellac

Conception - Publicité  
**BUREAU DE DESSIN**  
D. VALLE

Le Pâtural - 87700 ST MARTIN LE VIEUX  
Tél. 05 55 70 32 84 - Fax 05 55 70 48 36

**EDITORIAL**  
**LE MOT DU MAIRE**

L'année 2008 a été une année de transition. Les élections municipales, en mars dernier, nous ont contraints à marquer une pause.

L'année 2009 verra notre commune retrouver le rythme de ses réalisations, mais dans un contexte difficile, celui de la crise économique et sociale qui aura, malheureusement!, de graves répercussions sur le niveau de vie. Notre première préoccupation, dans cette situation, doit être de ne pas augmenter la fiscalité, sur la part communale, afin de ne pas pénaliser nos concitoyens. C'est l'engagement que j'ai pris, en mon nom et en celui de l'équipe municipale qui m'entoure, lors de la cérémonie des vœux. Cet engagement sera tenu.

Mais une collectivité qui n'avance pas est une collectivité qui recule! Nous devons, tout en faisant preuve de rigueur, veiller à ce que notre commune réponde toujours, le mieux possible, aux besoins de ses habitants, et qu'elle reste attractive comme elle l'est actuellement.

Divers projets font l'objet d'une étude approfondie et devraient être réalisés prochainement, par exemple l'ouverture d'un centre multimédia dans la nouvelle salle du presbytère ou l'implantation, route de Sissac, de la 6ème station d'épuration.

A côté des travaux et de l'investissement, il y a tout ce qui relève du fonctionnement et de l'animation. Il y a tous ceux et toutes celles qui font vivre la commune et la rendent accueillante, dynamique et solidaire. J'adresse à ce propos mes remerciements chaleureux à l'équipe municipale, aux employés communaux et aux bénévoles qui se dévouent inlassablement pour la vie associative.

A tous et à toutes, j'adresse mes vœux les meilleurs de santé, bonheur et réussite pour 2009.

Le Maire, **C. CHABROUX**



*Vue partielle d'une nombreuse assistance lors de la cérémonie des vœux le 16 janvier 2009 où il a été évoqué les nombreuses réalisations depuis 1976 qui ont permis à notre commune de se développer.*

**COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Maire :** M. Claude CHABROUX

**Adjoints :** Mr Claude CARDINAL  
Mr Bernard JOLLY  
Mr Jean-Guy TONDUSSON  
Mr Serge MARCHADIER

**Conseillers Municipaux :**

M. Marcel DELAGE  
Mme Odile BAUDRY  
Mme Yveline RESTOUEIX  
M. Michel DELPEUCH  
Mme Martine FREDAGUE-POUPON

Mme Sylvie MARCHE-BICHAUD  
M. Jean-Louis MOINOT  
M. Michel PRELADE  
M. Christian DEVAINE  
M. Didier BREDIER

**Permanence d'un adjoint :** Une permanence est assurée à la mairie par un adjoint les vendredis de 14h à 15h. Vous pouvez appeler le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous.

**HOTEL DE VILLE**

Rue de la Colline - Tél. : **05.55.68.11.08** - Télécopie : 05.55.68.74.01  
 Courriel : [mairiedepeyratdebellac@wanadoo.fr](mailto:mairiedepeyratdebellac@wanadoo.fr)

Le secrétariat de Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h.  
 Le samedi de 8 h45 à 12h

En dehors des périodes d'ouverture, nous vous informons qu'un répondeur est à votre disposition, n'hésitez pas à laisser un message, nous vous rappellerons.

**SITE INTERNET**

Un site est disponible pour vous informer sur la commune et ses alentours tant au niveau tourisme, sportif, culturel ou des loisirs. Vous y trouverez également de nombreuses informations utiles (horaires des trains, programme cinéma, calendrier de ramassage des déchets verts, encombrants...) Alors, n'hésitez pas à le consulter.

**Le site : <http://www.peyratdebellac.net/>**

**BIBLIOTHEQUE - VIDEOTHEQUE MUNICIPALES****HORAIRES D'OUVERTURES****Bibliothèque :**

- les lundis et mercredis de 8h à 11h
- le samedi matin de 9h00 à 11h

Les inscriptions sont gratuites, toutefois pour les mineurs de moins de 16 ans, il est demandé une autorisation parentale. Il peut être emprunté 3 ouvrages maximum pour une durée de 4 semaines renouvelables 4 semaines si l'ouvrage n'est pas réservé.

Vous pourrez commander éventuellement des livres ou ouvrages qui ne sont pas dans notre dépôt dans la mesure où ils sont disponibles à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

**Vidéotheque :**

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que ceux de la bibliothèque.

L'inscription est gratuite. Toutefois, l'usager devra justifier de son identité et de son domicile, dans le cas d'un mineur, une autorisation parentale est nécessaire.

Il ne sera prêté qu'une seule vidéo-cassette ou un seul DVD pour une durée d'une semaine.

**COLIS DE FIN D'ANNEE**

La Municipalité a offert un colis aux personnes âgées de plus de 70 ans. Cette année, les employés communaux en ont distribué 238. Bien entendu, les personnes hospitalisées n'ont pas été oubliées.

**CALENDRIER DE TRANSPORT EN CAR POUR L'ANNEE 2009**

— Ligne aller retour PEYRAT DE BELLAC/BELLAC : MATIN —

Samedi 31 janvier  
 Samedi 28 février  
 mercredi 1<sup>er</sup> avril  
 jeudi 30 avril

samedi 30 mai  
 mercredi 1<sup>er</sup> juillet  
 samedi 1<sup>er</sup> août  
 mardi 1<sup>er</sup> septembre

jeudi 1<sup>er</sup> octobre  
 samedi 31 octobre  
 mardi 1<sup>er</sup> décembre  
 jeudi 31 décembre

**ETAT CIVIL ANNEE 2008**

*le 03 janvier*  
*le 16 mars*

BESSAGUET Paul  
 DECRESSAC Hugo Nathan

**NAISSANCES :**

*le 14 mai* PERROCHES-MARTIN Axel  
*le 26 novembre* FALLAIT Maëlie Muriel

**MARIAGES :**

*le 10 mai*  
*le 24 mai*  
*le 16 juin*  
*le 09 août*

AUTEF Yannick et MARTIN Charlotte Simone Mathilde  
 LASSELLE Pierre Baptiste Bernard et BARLIER Aurélie Delphine  
 BRISSIAUD Denis Bruno et PINOT Christine Christelle Marguerite Thérèse  
 CHEVALIER Damien et LERICHE Elidia Linda Carole

**DECES :**

*le 10 février*  
*le 18 avril*  
*le 22 mai*  
*le 13 juin*  
*le 06 août*  
*le 28 août*  
*le 06 septembre*  
*le 28 septembre*  
*le 26 octobre*  
*le 30 octobre*

DE SOUSA SANTOS Antonio Nelson  
 MOREL Sébastien Nicolas  
 SAUTERAUD Jean Alphonse  
 DESCHAMP Angèle Berthe veuve CABENET  
 NORIS Antoine  
 TROUBAT Marguerite Catherine veuve MOUTY  
 RUCINSKA Sophie veuve BROSSARD  
 VILLÉGER Denise Thérèse veuve LABROUSSE  
 MAZUEL Robert André  
 COLIN René Jean Baptiste



## **ANIMATIONS POUR LES JEUNES DE 13 à 25 ANS**

La Communauté de Communes du Haut Limousin propose aux jeunes de 13 à 25 ans des sorties au tarif unique de 10 € dans divers domaines (Création, sports, arts et spectacles...)

**Renseignements :** Communauté de Communes du Haut Limousin  
14 Place de la République - 87300 BELLAC  
Tél. : **05.55.60.84.95 - 06.84.13.47.63** - Courriel : [cchautlimousin@wanadoo.fr](mailto:cchautlimousin@wanadoo.fr)

Les programmes, ainsi que l'inscription pour les sorties et le « passeport jeunes » peuvent être retirés en Mairie, ou au bureau de la communauté de communes à BELLAC. Les inscriptions devront avoir lieu environ 3 semaines avant la sortie.

Le « passeport jeunes » permet :

- de participer à des animations organisées par la Communauté de Communes (réalisations possibles si 15 jeunes minimum inscrits),
- de bénéficier d'un tarif préférentiel avec le cinéma « Le Lux » à BELLAC, le Théâtre du Cloître, le festival de BELLAC,
- les vacances sportives,
- les stages culturels l'été.

## **RECENSEMENT MILITAIRE**

Pour se présenter à la journée d'appel à la préparation de la défense, les jeunes hommes et jeunes filles devront impérativement se faire recenser, à la Mairie de leur domicile, munis du livret de famille dans le mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Lors du recensement en Mairie, une attestation leur sera délivrée. Cette dernière sera indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire...).

## **CARTE NATIONALE D'IDENTITE**

Pour une demande de carte nationale d'identité, l'intéressé doit personnellement se présenter à la Mairie pour remplir l'imprimé, signer la demande et procéder au relevé de l'empreinte digitale. Il devra en outre se munir des pièces suivantes :

- une copie intégrale d'acte de naissance à demander à la Mairie du lieu de naissance
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, quittance de loyer...). Dans le cas d'un enfant mineur ou majeur domicilié chez ses parents, il faut produire un justificatif de domicile des parents de moins de 3 mois, un justificatif d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par les parents qui hébergent l'enfant.
- l'ancienne carte d'identité (Si cette dernière n'est pas restituée, un droit de timbre de 25 € est exigé).
- 2 photos d'identité de préférence noir et blanc prises de face (pas de photos laser ni de fond couleur).

Les délais d'obtention étant d'environ 3 semaines lors du dépôt du dossier en mairie, pensez à vérifier la validité de ces cartes avant vos départs en vacances ou les examens de fin d'année scolaire des jeunes.

## **PASSEPORT**

Désormais, le passeport français délivré est un passeport électronique. Ce dernier comporte outre la zone de lecture optique et la photo numérisée, un composant électronique intégrant la photo faciale de son titulaire. Il ne sera plus confectionné en Sous-Préfecture mais dans une unité de production centralisée.

Par conséquent, les délais d'obtention étant plus longs, pensez à faire votre demande en mairie suffisamment longtemps avant votre départ, d'autant plus si vous devez obtenir un visa.

Vous voudrez bien vous rendre personnellement en mairie muni des pièces suivantes :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures EDF ou France Télécom ou eau...).
- deux photos d'identité de face, récentes, identiques (voir planche fournie en mairie).  
FORMAT 35 mm x 45 mm (photomaton agréé ou photographe agréé uniquement).
- l'ancien passeport ou le procès-verbal de perte ou de vol.
- 1 timbre fiscal à 88 € pour un majeur (44 € pour un mineur de + de 15 ans 19 € pour un mineur de - de 15 ans).
- un extrait ou une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois.

## **ELECTIONS**

En cas de déménagement sur le territoire de la commune, veuillez signaler vos nouvelles coordonnées au secrétariat de la Mairie afin de recevoir votre carte électorale ainsi que tous les envois relatifs à la propagande des élections à la bonne adresse.

## **TARIFS DE LOCATION DU FOYER CLUB POLYVALENT**

au 01.01.2009 SALLE DU HAUT

Le tarif reste inchangé soit :

LOCATION DU BAR SEUL : **130 €**

LOCATION SALLE DU HAUT : **330 €**



**TARIF DE LOCATION DU FOYER CLUB POLYVALENT**

SALLE DU BAS (Salle des associations)

Le tarif de location de la salle du bas du foyer-club reste inchangé pour l'année 2008 soit 140 €. Cette salle ne peut être louée que par les habitants de la commune.

**TARIFS 2009**

Ces tarifs restent les mêmes que ceux pratiqués en 2008

**Cantine :** 2,30 € au 1<sup>er</sup> janvier 2009

**Garderie :** La garderie fonctionne de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30 les lundis-mardis-jeudis et vendredis, et le mercredi de 7h30 à 9h00 et de 12h00 à 12h15. Le prix de la garde est fixé à 1,00 €/enfant/garde et gratuit pour le 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille.

**Concession cimetièrre :** applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009

- concession temporaire (15 ans) : 40 € le m<sup>2</sup>
- concession trentenaire : 50 € le m<sup>2</sup>
- concession cinquantenaire : 70 € le m<sup>2</sup>
- concession perpétuelle : 95 € le m<sup>2</sup>

**Tarifs funéraires :** applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009

- creusement d'une fosse simple : 340 €
- creusement d'une fosse double : 480 €  
(profondeur 2.10 m)
- ouverture, nettoyage et fermeture d'un caveau ou d'une case dans le columbarium : 105 €

**Tarif columbarium :** La concession d'une case accueillant 1 à 3 urnes cinéraires est délivrée aux tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- 10 ans : 330 €
- 15 ans : 350 €
- 30 ans : 530 €
- 50 ans : 635 €
- perpétuelle : 950 €

La dispersion des cendres au Jardin du Souvenir est gratuite.

Le règlement du columbarium et du jardin du souvenir est consultable en Mairie.

**Tarif caveau communal :**

Le caveau communal peut être utilisé gratuitement pendant 3 mois. Au delà de cette durée, le tarif est fixé comme suit :

- Du 4<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> mois : 0,55 €/jour
- Du 7<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> mois inclus : 3,00 €/jour

L'utilisation de ce caveau est limitée à neuf mois maximum.

## **SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2008**

- Association Française des Sclérosés en Plaques .....	30 €
- Association Française contre les Myopathies .....	30 €
- SOS Mucoviscidose .....	30 €
- A.C.C.A. de PEYRAT DE BELLAC .....	370 €
- Amicale des Parents d'élèves de PEYRAT DE BELLAC .....	320 €
- Comité Départemental de Lutte contre le cancer .....	30 €
- G.V.A. de BELLAC .....	30 €
- Club Charles Silvestre .....	228 €
- F.N.A.T.H. section cantonale de BELLAC .....	100 €
- Association Départementale de la Prévention Routière .....	30 €
- France Adot 87 .....	30 €
- Union Fédérale Limousine des Combattants et V.G. ....	230 €
- Union Sportive Peyrachonne .....	600 €
- Société Amicale des Pêcheurs de BELLAC .....	90 €
- Shogun Karaté Kyokushinkai Peyrachon .....	260 €
- Association Vélo Nature .....	106 €
- Gymnastique Volontaire « Peyrat Forme » .....	230 €
- Coopérative scolaire de l'école de PEYRAT DE BELLAC .....	600 €
- Union Générale des Aveugles et des Grands Infirmes .....	20 €
- Entr'AIDSIDA Limousin .....	30 €
- Les Restos du Cœur .....	30 €
- Association « Jour de soie » .....	250 €



**COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 ET BUDGETS 2008***Approbation du compte administratif 2006*

Sous la présidence de Monsieur Claude CARDINAL, le compte administratif de 2007 dressé par Monsieur le Maire C. CHABROUX est adopté ainsi :

Compte administratif principal

- dépenses de fonctionnement : **532 651,03 €**  
 - recettes de fonctionnement : **852 593,13 €**  
 - dépenses d'investissement : **192 120,08 €**  
 - recettes d'investissement : **179 288,89 €**  
 Restes à réaliser en dépenses d'investissement : **34 869,00 €**

Compte administratif annexe service public d'assainissement

- dépenses de fonctionnement : **29 699,88 €**  
 - recettes de fonctionnement : **72 671,05 €**  
 - dépenses d'investissement : **169 567,85 €**  
 - recettes d'investissement : **263 640,88 €**  
 Restes à réaliser en dépenses d'investissement : **68 000,00 €**

**Vote du budget primitif 2008**• Service public d'assainissement

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 avril 2008 a fixé le prix de la surtaxe communale à **0,98 €/ m<sup>3</sup>** d'eau consommée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2008.

- dépenses et recettes d'investissement : **156 104,00 €**  
 - dépenses et recettes de fonctionnement : **48 913,00 €**

• Budget principal

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget principal avec un produit fiscal de **283 390 €**, avec des taux inchangés des 3 taxes locales directes :

taxe d'habitation : 11,97 %  
 taxe foncier bâti : 15,97 %  
 foncier non bâti : 55,88 %

Il est à noter que la Municipalité, consciente des difficultés économiques de plus en plus nombreuses, poursuit son effort afin de ne trop alourdir le budget des ménages, les taux étant sans changement depuis 2006.

- dépenses et recettes d'investissement : **197 223,00 €**  
 - dépenses et recettes de fonctionnement : **768 909,00 €**

**GAZ DE FRANCE**

Pour votre sécurité, lorsque vous envisagez de réaliser des travaux, veuillez penser à consulter les plans de zonage Gaz de France dans la mairie du lieu des travaux.

Vous pouvez également consulter le site internet [www.dictplus.com](http://www.dictplus.com).

Ces plans mentionnent une bande dite de zonage (présentée en jaune) dans laquelle vos projets doivent nous être communiqués à l'aide de formulaires prévus par la réglementation en vigueur (décret 91-1147), et intitulé « Demandes de renseignements » et « Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux ».

Les autorités municipales mettent à votre disposition les coordonnées des responsables de Gaz de France.

En cas d'urgence un numéro vert (gratuit) : le **0 800 455 416**

**ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)**

Cette allocation est destinée aux personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus. Elle finance tout ou partie de la prise en charge des conséquences de la perte d'autonomie.

Elle est versée par le Conseil Général.

Le dossier de demande d'APA est à retirer au conseil général ou à l'Unité Territoriale d'Action Sociale à :

BELLAC, 32 Rue Vincent Auriol - Tél. : **05.55.68.15.87**

**CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE BELLAC-MEZIERES (CLIC)**

4, Avenue Charles de Gaulle - BP 43 - 87300 BELLAC - Tél. : **05.55.60.24.66**

*Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) Bellac-Mézières est un lieu d'informations, de conseils et d'écoute pour les personnes âgées, leurs familles et les professionnels.*

Il a plusieurs missions :

**être au plus proche de la personne âgée** : mission déléguée aux Instances de Coordination de Bellac et Mézières : accueil, information, orientation, accès aux droits... ; accompagnement et suivi de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) ; adaptation de l'habitat.



**initier des projets locaux** : journées d'informations : prévention routière, audition, ateliers équilibre..., bulletins d'informations « Clic-Info », portage de livres en gros caractère à domicile, lutte contre l'isolement...

**favoriser la formation des employés de maison** : secourisme, information sur l'alimentation, la manutention...

**travailler en réseau avec les partenaires et professionnels, rôle d'observatoire, recueil des statistiques et analyse des besoins.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'animatrice :

Aude Martin De Lassalle du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 au **05.55.60.84.06**

En cas d'absence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.

**L'Office de Coordination des Actions en faveur des Personnes âgées au Canton de BELLAC** est une association qui offre **aux personnes âgées en perte d'autonomie un lieu d'accueil, d'information, et de conseil** sur les structures locales favorisant le maintien à domicile.

Pour répondre à vos besoins, l'Office de Coordination vous propose **le service mandataire d'employés de maison et de garde à domicile** : aide pour le recrutement d'une employée, pour effectuer des feuilles salaires et les démarches auprès de l'URSSAF.

L'Office étant en relation avec de nombreux partenaires, il peut vous aider et vous orienter vers :

**un maintien à domicile**

**un service ou un établissement adapté à vos besoins**

**un service de repas à domicile**

**la télésecrétariat**

**un établissement pour personnes âgées dépendantes, un accueil de jour...**

Il peut également vous **accompagner dans l'instruction d'un dossier APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et mettre en place le suivi ; et vous **aider dans l'élaboration d'un dossier de demande d'aide financière d'adaptabilité du logement dû à un handicap lié à l'âge.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les permanentes :

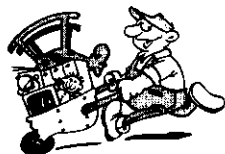
Mme Sylvette BARDET et Melle Florence BARDET au **05.55.60.24.66.**

En cas d'absence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.

Permanences au bureau du mardi au vendredi de 9h à 11h au :

4, avenue Charles de gaulle 87300 BELLAC

(à l'arrière du pavillon de radiologie et des consultations externes).



## **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Le ramassage des encombrants relève désormais de la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin. Cette dernière a mandaté la société Maximum pour assurer ce service.

### **PRINCIPE DE LA COLLECTE :**

La collecte est effectuée suivant le calendrier ci-dessous. Les encombrants seront déposés sur le bord de la chaussée la veille de la collecte. Cependant, dans le cas des personnes âgées ou handicapées possédant des encombrants lourds sans possibilité de les déplacer, il faudra le signaler à l'**Association MAXIMUM** qui fera la collecte exceptionnellement à domicile et en présence des demandeurs. Tél. : **05.55.76.22.78.**

### **Calendrier de ramassage des encombrants pour l'année 2009**

- **Lundi 26 janvier**  
- **Mercredi 29 avril**

- **Judi 09 juillet**  
- **Mercredi 28 octobre**

### **LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?**

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. **Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...**

### **SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :**

- les déchets verts
- les gravats
- les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables, ou d'une façon générale domageables pour l'environnement (Exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants ...)
- les textiles
- les D3E ( Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : Téléviseurs, ordinateurs ...)
- les pneus

Pour tout renseignement appeler le **05 55 76 22 78** ou [ass-maximum@wanadoo.fr](mailto:ass-maximum@wanadoo.fr)

**Les personnes habitant les écarts**, et souhaitant bénéficier de ce service, **devront téléphoner à la mairie de PEYRAT DE BELLAC, la veille de la collecte.**

### **RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS**

Afin de satisfaire la demande des administrés, la commune va continuer à procéder au ramassage des déchets verts.

Je vous précise que les déchets devront impérativement être mis dans les poubelles ouvertes ou sacs non fermés, les branchages devront liés en petits fagots et ne devront pas excéder 1 mètre de long. Les sacs ne devront pas être trop remplis afin de faciliter leur chargement lors de la collecte. Vous ne devrez pas sortir le même jour les ordures ménagères ou autres déchets.

**Calendrier de ramassage des déchets verts pour l'année 2009**

- Lundi 23 mars
- Lundi 20 avril
- Lundi 25 mai
- Lundi 22 juin
- Lundi 27 juillet
- Lundi 07 septembre
- Lundi 05 octobre
- Lundi 16 novembre

**LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES DE SAINT BONNET-DE-BELLAC ET NOUIC**

Deux déchetteries intercommunales sont à la disposition des habitants de Peyrat de Bellac.

Quelque soit votre lieu d'habitation sur le territoire, vous pouvez accéder à l'une ou l'autre de ces déchetteries.

Les apports sont autorisés pour les véhicules suivants :

- véhicules de tourisme
- véhicules légers attelés d'une remorque
- autre véhicule dans le poids total en charge ne dépasse pas 3,5 t.

**SAINT-BONNET-DE-BELLAC**

Route de Châteauneuf - Tél. 05 55 60 80 73

**Horaires d'ouverture**

	ETE 1 <sup>er</sup> avril / 30 septembre		HIVER 1 <sup>er</sup> octobre / 31 mars	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h30-17h30		14h30-17h00
Mardi				
Mercredi		14h30-17h30		14h30-17h00
Jeudi		14h30-17h30		
Vendredi		14h30-17h30		14h30-17h00
Samedi	9h30-12h00	14h30-17h30	9h30-12h00	14h30-17h00

**NOUIC**

Le Moulin à Vent - Tél. 05 55 60 86 44

**Horaires d'ouverture**

	ETE 1 <sup>er</sup> avril / 30 septembre		HIVER 1 <sup>er</sup> octobre / 31 mars	
	Matin	Après-midi	Matin	Matin
Lundi	9h00-12h00		9h30-12h00	
Mardi	9h00-12h00			
Mercredi	9h00-12h00		9h30-12h00	
Jeudi				
Vendredi	9h00-12h00		9h30-12h00	
Samedi	9h30-12h00	14h30-17h30	9h30-12h00	14h30-17h00



**Déchets acceptés**

- cartons : vides et pliés,
- ferrailles et métaux non ferreux : objets métalliques de petite taille,
- verres, journaux, magazines et emballages ménagers,
- huiles mécaniques usagées,
- encombrants : matelas, sommiers, meubles, objets divers,

- gravats (inertes) : terre, pierres, carrelage, faïence, béton,
- déchets ménagers spéciaux DMS «apportés par les particuliers» : piles, peintures, solvants, produits de piscine etc...
- batteries,
- déchets verts : gazons, feuilles, tailles d'arbustes, branchages de diamètre inférieur à 10 cm,
- les ordinateurs, fax, télévisions, téléphones, chaînes stéréo...
- petit et grand électroménager,
- déchets artisanaux et commerciaux dans les conditions précisées ci-dessous.

**Déchets interdits**

- les ordures ménagères,
- les déchets artisanaux, commerciaux, industriels et agricoles non admis au titre des déchets encombrants des ménages,
- les pneumatiques,
- les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif,
- les déchets artisanaux et commerciaux non conformes à l'article 4, en particulier les déchets toxiques de ces professionnels,
- les épaves,
- les déchets d'activités de soins à risque infectieux,
- les cadavres d'animaux aux résidus provenant de l'abatage,
- les déchets amiantés.

Cette liste n'est pas limitative, le gardien est habilité à refuser des déchets qui, de par leur nature, forme, dimension, volume ou quantité présenteraient un danger pour l'exploitation ou bien qui ne rentrent pas dans la liste des déchets admis.

**Obligations des utilisateurs**

Il est strictement interdit de descendre dans les bennes et/ou de récupérer des matériaux déjà déposés.

Les usagers sont tenus de :

- respecter les consignes du gardien,
- séparer les matériaux,
- respecter les règles de circulation sur le site et stationner sur les quais à proximité des bennes,
- déposer les produits dans les containers prévus à cet effet, excepté pour les DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) qui doivent être confiés au gardien.

Les usagers sont tenus de ramasser tous les détritrus qui seraient tombés au sol lors du dépôt dans les bennes ou conteneurs (une pelle et un balai sont mis à leur disposition pour effectuer ce ramassage). La circulation dans l'enceinte de la déchetterie doit se faire dans le strict respect du code de la route et de la signalisation mise en place.

L'utilisateur est civilement responsable des dommages qu'il cause aux biens et aux personnes sur l'aire de la déchetterie. L'utilisateur demeure seul responsable des pertes et vols matériels qu'il subit à l'intérieur de la déchetterie. Il est tenu de conserver sous sa garde tout bien lui appartenant. En aucun cas la responsabilité de la Communauté de Communes du Haut Limousin, en cas de pertes ou de vols, ne pourra être engagée pour quelque cause que ce soit. Afin d'éviter tout accident, les véhicules doivent rouler au pas. Les usagers sont tenus de respecter la signalisation, les sens de circulation et les consignes des agents d'accueil pour les manoeuvres délicates.



**Cas particuliers des déchets artisanaux et commerciaux**

Les déchets artisanaux et commerciaux sont admis sur le site dans les cas suivants :  
sans limite de volume pour les cartons vides et pliés, dans une limite de 2 m<sup>2</sup> par semaine pour les autres déchets. Les déchets dangereux des professionnels, ne sont pas acceptés.

**ECO-POINTS - TRI SELECTIF**

Nous vous rappelons que la commune participe au tri sélectif des ordures ménagères.

Les déchets recyclables devront donc être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet.

Nous vous informons que les éco-points se trouvent :

- à Sissac
- sur le parking du foyer-club
- Rue des Bruyères à côté du conteneur à huile

**Nous vous signalons qu'il est interdit de déposer des sacs d'ordures ménagères aux abords des éco-points. En effet, le ramassage des ordures ménagères s'effectuent au porte à porte une fois par semaine.**

**Les conteneurs à journaux recevront :**

➤ les journaux, prospectus, magazines, catalogues, feuilles de papier... sauf le papier cadeau, les produits d'hygiène sales (essuie-tout, couches, mouchoirs...)

**Les conteneurs à verres recevront :**

➤ les bouteilles en verre, les pots de confiture, de condiments, petits pots en ayant soin d'enlever les bouchons et capsules sauf les ampoules, les miroirs, la vaisselle et les pots avec des restes de nourriture.

**Les conteneurs à emballages recevront :**

➤ les cartons, bouteilles plastiques, briques de lait ou jus de fruits, boîtes de conserve, barquettes sauf les aérosols toxiques, bouteilles d'huile et emballages contenant encore de la nourriture et les petits emballages tels pots de yaourts ou de crème.

La collectivité est consciente que votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères est en constante augmentation. Cependant ce coût comprend : la collecte et le traitement des ordures ménagères mais aussi les coûts d'investissement du traitement (mise en conformité d'anciens incinérateurs et construction de nouveaux sites de stockages aux nouvelles normes), ce qui explique cette augmentation.

Toutefois, vous devez continuer à procéder au tri sélectif, car il permet de réduire votre facture. Les matériaux sont revendus et le produit est déduit du coût global inscrit sur la facture. En effet, sans tri, aucun recyclage n'est possible et le volume d'ordures ménagères augmente ce qui accroît encore plus les coûts de traitement.

**RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES**

Actuellement, le service est confié à l'entreprise ISS. N'hésitez pas à contacter la communauté de communes en cas de problèmes de collecte.

Pour tous renseignements complémentaires, vous voudrez bien contacter :

Communauté de Communes du Haut Limousin  
Hôtel de Ville - 87300 BELLAC - Tél : 05.55.68.03.42  
Courriel : cchautlimousin@wanadoo.fr

**Le ramassage des ordures ménagères a lieu :****Collecte du mardi**

Le Bourg de Peyrat, le Pont du Vincou, la Colline, Beaubeloup, Beaujour, Bellevue, Tous Vents, Le Cluzeau, les petits breuils, la vergne, Chez Couchet, Lavaud Buisson, la Chèze, Beissat, le Pont de Beissat, la Gare, les Champorées, Noussat, le Bost Blanc, les Chabannes, Les moutes, le Pont de Lannaud, La Brégère, Route de Sissac, la Roche Vigeanne, Le Moulin de Chélepeau, Montmartre, La Ribière, Plaisance, le Grelard, Gouttepagnon, Les Ribes, Sissac, Chez Giraud, la Borderie, le Verger, Le moulin du Verger, La Betoulle, Le Repaire.

**Collecte du mercredi**

Le Montroy, le Couret, la Petite Gasne, le Petit Vignaud, le Vignaud, Chez Gauchoux-Bas et Haut, le Moyard, Châtaignier, Le Breuil Bas, le Breuil Haut, Le Villard, L'étang, la lande, Lagedamont, Pierrefitte, la Thibeauderie, Beausite, Gros Pommier, La Traverserie, Les Ages.

**Les ordures devront être conditionnées dans des sacs ou contenants réglementaires (veiller notamment à la solidité par exemple) et déposées avant 4 heures du matin sur le lieu de collecte (notamment en bout de chemin privé).**

**EPAVES - VEHICULES HORS D'USAGE**

Un service départemental pour l'enlèvement des épaves et véhicules hors d'usage est mis en place par le Conseil général de la Haute-Vienne.

Ce service est **entièrement gratuit**.

Il suffit simplement au propriétaire d'une épave de venir compléter en mairie une demande d'enlèvement accompagnée de la photocopie de la carte grise du véhicule.

L'enlèvement sera effectué par un récupérateur agréé.

**RECUPERATION DES CARTOUCHES D'ENCRE USAGEES**

La Ligue contre le Cancer récupère les cartouches d'encre usagées afin de permettre la réalisation d'une double action : pour le comité 87 de la Ligue contre le Cancer, une recette financière pour les emballages ayant une valeur marchande. En 2008, la recette s'est élevée à 2 600 €. Pour l'environnement, la certitude d'un traitement industriel approprié pour les modèles non recyclables.

Par conséquent, la commune s'associe à cette démarche, et vous propose de collecter vos cartouches d'encre usagées pour les transmettre à la Ligue contre le Cancer qui vient collecter régulièrement à BELLAC.

Alors n'hésitez plus, ramenez-nous vos cartouches d'encre, vous ferez d'un geste deux bonnes actions !

**RAPPEL**

***Les riverains des voies communales doivent impérativement procéder à l'élagage de leurs arbres en bordure des voies publiques afin de faciliter le passage des usagers, du car de ramassage scolaire et afin d'éviter d'entraver le service du téléphone (toute dégradation ou entrave à l'accomplissement du service universel du téléphone est passible d'une amende de 1520 €).***

**Il est également rappelé aux agriculteurs qu'ils doivent assurer l'entretien des voies communales en période de travaux agricoles afin d'assurer la sécurité des usagers.**



# VIE COMMUNALE

## **PLAN VIGIPIRATE**

Le plan vigipirate est toujours maintenu et renforcé à certaines périodes de l'année.  
Il est rappelé qu'il est interdit de stationner aux abords de l'école par mesure de sécurité.

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOURS DE VACANCES POUR L'ETE 2008**

Le conseil municipal a voté une participation de 3,50 €/jour/enfant pour les enfants domiciliés sur la commune qui sont partis en centres de vacances durant l'été 2008.

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE BELLAC**

La commune de PEYRAT DE BELLAC a remboursé à la commune de BELLAC la somme de 2 382.65 € pour l'année scolaire 2007/2008 concernant 5 enfants domiciliés sur la commune mais scolarisés à BELLAC. Ces enfants avaient déjà commencé leur scolarité obligatoire à BELLAC et ne pouvaient pas s'inscrire à PEYRAT DE BELLAC.

## **REDEVANCE EDF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

EDF a versé à la commune la somme de 173 € au titre de la redevance pour occupation du domaine public pour l'année 2008.

## **REDEVANCE FRANCE TELECOM POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

France Télécom a versé à la commune la somme de 1902.12 € au titre de la redevance pour occupation du domaine public pour l'année 2008.

## **PERSONNEL**

Le contrat de Mme Gisèle VAZEILLES a été reconduit pour une année afin d'aider à la cantine ainsi qu'à l'entretien des classes.

## **TAXES D'ASSAINISSEMENT**

Une taxe de raccordement est due par tout propriétaire d'un immeuble raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement collectif. Cette taxe, d'un montant de 500 € est payable une seule fois dès la réalisation des travaux d'assainissement collectif. Le raccordement est obligatoire dans un délai de 2 ans en vertu de l'article L1331-1 du code de la santé publique

Concernant les assainissements individuels, la compétence a été transférée au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable de la Gartempe (SIDEPA). Ce dernier a délégué la société VEOLIA pour instruire les demandes d'assainissement individuel. Les dossiers sont à retirer à la mairie de votre domicile. Ces derniers sont à compléter et à retourner en 2 exemplaires auprès de VEOLIA – 3 Impasse des Maisons Neuves à BELLAC Tél. : **0 811 902 903**

Le coût de la prestation sera directement facturé au pétitionnaire. Pour l'année 2009, il est de 111.31 €

## **ACQUISITIONS DIVERSES**

Remorque basculante : .....	4 545 € T.T.C.
Taille-haies et souffleur .....	1 033 € T.T.C.
Fourneaux gaz cantine scolaire .....	2 607 € T.T.C.
Friteuse cantine + vaisselle.....	1 166 € T.T.C.
Sèches-mains foyer-club.....	617 € T.T.C.

## **SALLE DE REUNIONS DU PRESBYTERE – SALLE MULTIMEDIA**

Suite aux travaux réalisés l'an passé dans la salle de réunions du presbytère, cette dernière a été meublée par l'achat de chaises et de tables pour un montant de 5217 € T.T.C.

Il a été sollicité auprès de la communauté de Communes du Pays du Haut Limousin des équipements informatiques afin de créer un espace multimédia à PEYRAT DE BELLAC.

La commune dispose donc du matériel suivant :

- 2 ordinateurs
- 1 ordinateur portable
- 1 imprimante
- 1 pack microsoft

Le tout pour un montant de 2 814 € réglé par la Communauté de Communes du Haut Limousin que nous tenons à remercier.

La Commune a réalisé des travaux de sécurité et câblages nécessaires pour rendre fonctionnelle cette salle.

Le point multimédia sera donc opérationnel dès le premier semestre 2009.

Il ne reste plus qu'à déterminer quel sera le mode de gestion (association – horaires d'ouverture – cotisations...).



## **EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC**

Une extension de l'éclairage public a été réalisée dans le village de Chez Giraud pour un montant de 2273 €. La commune a perçu pour ces travaux une subvention du Syndicat Energies Haute-Vienne pour un montant de 695 €. Pour l'année 2009, de nouvelles extensions sont prévues dans le village de Sissac- Chez Giraud et Chez Couchet pour des montants respectifs de 1986 € et 2456 € T.T.C. Des subventions ont été sollicitées auprès du Syndicat Energies Haute-Vienne.

## **DIGITILISATION DU CADASTRE**

Le cadastre a été digitalisé. Cette prestation s'élève à 965 € T.T.C. Des subventions ont été accordées par la SAFER, VEOLIA, la Direction Départementale de l'Équipement et le Conseil Général. Cela a permis d'éditer des extraits cadastraux et de travailler sur plusieurs feuilles de plans.

## **CIMETIERES**

La commune a entretenu les cimetières et plus particulièrement pour la Toussaint et les Rameaux et a planté des chrysanthèmes à l'entrée du cimetière. Tout ceci dans le respect des défunts et de leurs familles.

## **ENTRETIEN DES CHEMINS ET ACCOTEMENTS**

Les travaux d'entretien des chemins et des accotements communaux ont été confiés à Monsieur Gilles JOYEUX moyennant la somme de 2 194,40 € TTC. Il a procédé, à partir du début novembre, au débroussaillage des voies communales pour un montant de 5486.21 € T.T.C..

## **SECURISATION DES PONTS**

La commune a fait réaliser des travaux de sécurisation des ponts de l'Etang, de Chélipeau, de Lavergne et du Bas-Breuil comprenant la pose de glissières de sécurité pour un montant de 22 800 € T.T.C.

Le Conseil Général a subventionné ces travaux pour un montant de 12 540 € que nous remercions à cette occasion pour cette importante participation.

*Pont Route de l'Etang*



*Pont de Lavergne*



*Pont du Bas-Breuil*



AVANT



APRES

*Pont de Chélipeau*

## **STADE**

Il a été réalisé par les employés communaux les travaux de peinture des tribunes.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LE RAGONGIN ET DERATISATION**

La commune décide de reconduire pour l'année 2008/2009 la campagne de lutte contre le ragondin par piégeage avec la FDGDON de la Haute-Vienne (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour un montant de 457.00€ TTC. N'hésitez pas à nous signaler la présence de ragondin sur vos propriétés, une cage peut vous être mise à disposition.

La commune signe également un contrat de dératisation avec la Coopérative Départementale d'Action Sanitaire de la Haute-Vienne (CDAAS).

Ces travaux d'empoisonnement seront réalisés dans le bourg et au restaurant scolaire pour un montant de 614.07 € TTC à hauteur de 2 passages par an.

## **ECOLES**

Un nouveau directeur et deux nouvelles enseignantes sont venus compléter l'équipe pédagogique de l'école de PEYRAT DE BELLAC.

La répartition est la suivante :

- Classe de Petite et Moyenne sections : M<sup>me</sup> Catherine RIVIERE
- Classe de Grande section – CP : M<sup>me</sup> Zélia VERHOEVEN
- Classe de CE1 – CM1 : M<sup>me</sup> Marie CAVAGNE
- Classe de CE2 – CM2 : M. Laurent CHAMPEYMONT qui assure également les fonctions de Directeur

L'effectif est en légère augmentation car le nombre d'élèves accueillis est de 94 enfants.

Ce qui prouve une nouvelle fois qu'il fait bon vivre à PEYRAT DE BELLAC, puisque nous accueillons tous les ans de nouveaux foyers avec de jeunes enfants. La commune est donc dynamique et souhaite le rester pour de nombreuses années.

**TRAVAUX DE VOIRIE**

Le programme de voirie retenu pour l'année 2008 s'établit comme suit :

Route du Verger (enduit bi-couche),

Route du Couret (travaux de préparation, dérasement d'accotement, reprofilage),

Route des Ages (curage de fossé, réfection d'entrées charretières, confection têtes de sécurité).

Le montant de ce programme s'élève à 54 222 € financé à hauteur de 8 899 € par le budget communal et à hauteur de 45 323 € par emprunt auprès du syndicat de voirie le SYGESBAM.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise COLAS qui a été retenu par appel d'offres par le SYGESBAM.PLAN VIGIPIRATE.

**LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION**

*Didier BREDIER, Sylvie MARCHE-BICHAUD et Christian DEVAINE vous remercient chaleureusement des suffrages que vous leur avez accordés lors des élections municipales des 9 et 16 mars dernier. Même si nous ne sommes que minoritaires au sein de l'assemblée municipale, sachez que nous serons vos dignes représentants et que nous saurons faire entendre notre voix pour la prospérité et l'animation de Peyrat-de-Bellac. Etre élu de l'opposition ne veut pas dire s'opposer à tout, mais bien au contraire, participer, débattre, apporter des idées et approuver chaque décision qui est prise dans l'intérêt général.*

*Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus avant, pendant et après l'élection, et celles qui participent à nos côtés aux réunions du Conseil Municipal (qui nous le rappelons sont publiques, donc ouvertes à tous).*

*Sachez que notre tâche n'est pas facile en tant qu'élus de l'opposition. Bien des obstacles freinent notre motivation ; nous ne sommes peu ou pas entendus par la majorité et n'avons que peu souvent droit à la parole. Cependant nous ne baissons pas les bras. N'hésitez surtout pas à nous faire part de vos problèmes et observations que vous souhaiteriez voir abordés en séance municipale. Nous sommes à votre disposition pour vous rendre compte de nos travaux au sein du Conseil, mais aussi pour éclaircir avec vous des situations qui peuvent prêter à confusion.*

Vous pouvez nous joindre aux numéros suivants :

Didier BREDIER : **05.55.60.87.20**

Sylvie MARCHE-BICHAUD : **05.55.68.11.00**

Christian DEVAINE : **05.55.60.24.39**

*En cette période de récession où le doute peut s'installer, où certaines familles vont éprouver des difficultés autant financières que professionnelles, nous devons tous nous sentir solidaires les uns des autres et vous souhaitons une bonne année 2009 !*

**Les élus de l'opposition.**

## **P DE B FETES ET CEREMONIES DIVERSES**

**10 JANVIER 2008**

Comme vous le saviez, la commune a réalisé d'importants travaux de réhabilitation pour aménager une salle associative dans l'ancienne salle du diocèse.

Ces travaux ont été inaugurés le 10 janvier 2008 en présence de Madame Marie-Françoise PEROL-DUMONT.

**18 JANVIER 2008**

Une cérémonie était organisée à l'occasion des vœux mais surtout pour la remise de médailles d'honneur régionale, départementale et communale.

Deux médailles ont été remises à Monsieur Claude CHABROUX. Ce sont la médaille d'or (38 ans) et la médaille de Bronze de l'Association des maires de France (43 ans) qui lui ont été décernées. Ces médailles récompensent un long parcours passé au service de la commune. Elu depuis 1965 et le plus jeune Maire de France en mars 1971, il entame à présent son 8<sup>ème</sup> mandat. Sachez que, bien que le travail se complique, il accomplira au mieux et avec beaucoup de détermination la mission que vous lui avez confiée et il continuera d'honorer la confiance que vous lui avez accordée.

Monsieur Albert BRUN était à l'honneur pour son dévouement pendant 31 ans au sein du conseil municipal. Il a reçu la médaille d'argent et la médaille de vermeil. Nous lui renouvelons une nouvelle fois notre gratitude et notre remerciement pour le travail qu'il a réalisé au cours de toutes ces années.

Monsieur Emile VILLEGGER, conseiller municipal et Monsieur André GAILLARD, employé municipal ont quant à eux obtenu la médaille d'argent (20 ans) pour leurs loyaux services.

Il a été remis à Messieurs Bernard JOLLY, chef de garage principal et Joseph ROY, secrétaire de mairie, la médaille de vermeil (30 ans) à qui nous adressons nos plus vives félicitations pour le sérieux dont ils ont fait preuve.

**CEREMONIES COMMEMORATIVES**

Comme tous les ans, nos Morts pour la France ont été honorés par les cérémonies commémoratives des 8 mai, 18 juin et 11 Novembre où une gerbe et des bouquets ont été déposés à la Stèle du Pont du Vincou, au Monument aux Morts et sur la tombe du soldat inconnu.



**19 DECEMBRE**

Le Père Noël était une nouvelle fois au rendez-vous ce vendredi 19 décembre 2008 à l'occasion du goûter de l'école des Deux Tilleuls.

Il a remis aux enfants, des petits sachets de friandises qui font le bonheur des gourmands.

Du chocolat chaud, des jus de fruits ainsi que des viennoiseries leur ont été servis cette après-midi où l'ambiance était au rendez-vous !

La veille, la cantine était en fête puisque qu'un délicieux repas de Noël leur a été confectionné par les employées communales.



**Vendredi 19 décembre**, avant de commencer sa grande tournée, le Père Noël s'est arrêté à l'école primaire de Peyrat-de-Bellac pour offrir aux enfants la plus grande des surprises de fin d'année. Après la dernière matinée de travail de 2008, les élèves de l'école ont eu le privilège de voir arriver dans la cour le Père Noël, chargé de sucreries et de chocolats. Pour le plaisir de tous, ce grand bonhomme rouge a fait la distribution de ses colis, a parlé aux enfants avec son sourire et sa bonne humeur habituels et a posé pour quelques photos inoubliables. Un goûter s'en est suivi : chocolat chaud, jus de fruits, viennoiseries... autant de plaisirs supplémentaires pour tous qui ont réchauffé cette fin d'automne.

L'ensemble des élèves et des enseignants remercie le Père Noël pour sa visite mais aussi l'ensemble des services municipaux qui ont organisé et géré ce grand moment. Les enseignants remercient sincèrement la Mairie de Peyrat-de-Bellac et tout particulièrement Monsieur le Maire, Monsieur Claude Chabroux, pour les excellentes relations qui se sont installées depuis septembre dernier et le travail accompli en commun au profit des élèves.

Bonnes fêtes à tous, bonne et heureuse année 2009.

**PROJETS 2009****EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Comme tous les ans, avec de nouvelles constructions, la commune prévoit l'extension du réseau d'éclairage public dans les villages de Chez Giraud et Chez Couchet.

**ETUDE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU BOURG**

L'étude de faisabilité et du dossier de financement réalisée par la Direction Départementale de l'Équipement prévoit les opérations suivantes :

- Analyse du système d'assainissement actuel du centre-bourg,
- Étude du milieu récepteur,
- Météorologie, investigation et diagnostic des ouvrages existants,
- Schéma directeur de travaux.

Ces analyses du système d'assainissement actuel permettront de prévoir des travaux nécessaires à l'entretien du réseau afin d'améliorer la qualité de la collecte et du traitement des eaux usées du centre-bourg.

Ce diagnostic s'élève à la somme de 47 840 € T.T.C. et est subventionné par l'Agence de l'eau et le Conseil Général.

Les demandes de subventions sont en cours.

**ASSAINISSEMENT IMPASSE DE LA VIELLE ROUTE ET ROUTE DE SISSAC**

La commune a fait réaliser par la Direction Départementale de l'Équipement une étude de faisabilité et un dossier de financement pour les travaux d'assainissement de l'Impasse de la Vieille route et route de Sissac.

Ces travaux comprendraient les travaux de collecte des eaux usées de l'Impasse de la Vieille Route et Route de Sissac ainsi que la création d'un déversoir d'orage et d'une unité de traitement correspondant à 60 équivalents habitants. Le Coût de cette opération serait de 191 360 € T.T.C.

Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

**AMENAGEMENT DU VILLAGE DE LA RIBIERE**

Une étude de faisabilité et un dossier de financement ont été réalisés par la Direction Départementale de l'Équipement pour aménager le village de La Ribière.

L'opération comprendrait 2 volets :

**travaux de voirie**

reprofilage et rabotage de la chaussée  
remplacement de grilles et de caniveaux  
création de nouveaux caniveaux  
revêtement de la totalité de la surface de voirie

**aménagement paysager**

plantations d'arbres et d'arbustes  
création d'un espace végétalisé  
Ces travaux s'élèvent à 131 560 € T.T.C. et ont fait l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Général.

**INFOS PRATIQUES**

## **Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL 87)**

28, Av. de la Libération - 87000 LIMOGES - Tél. : **05.55.10.89.89** - Fax : 05.55.10.89.87 - E.mail et internet : [adil.org/87](http://adil.org/87)  
Permanence à Bellac les 2<sup>ème</sup> & 4<sup>ème</sup> mardis du mois de 9 à 12 heures  
Antenne de la Maison du Département.

**UN CONSEIL LOGEMENT PERSONNALISE PRES DE CHEZ VOUS****Accession à la propriété et prévention du surendettement**

L'accédant peut obtenir gratuitement des études de financement. Ces études de financement sont de deux natures :

**Les plans de financement** sont une étude de faisabilité du projet de l'usager.

**Les diagnostics de financement** permettent à l'accédant de déterminer l'enveloppe financière de son projet à partir d'une mensualité d'objectif.

**Un conseil complet en accession à la propriété** : les études de financement sont une occasion privilégiée de donner un conseil qui outre la technique bancaire, abordera les éléments de droit de la famille et droit de la construction nécessaires à la bonne compréhension et à la bonne conduite du projet d'accession.

**Des consultations juridiques sur tous les thèmes**

Chaque année ce sont 10000 à 11000 consultations qui sont délivrées gratuitement par nos conseillers. Ces consultations portent notamment sur les rapports locatifs, le financement et le droit de l'accession à la propriété, la fiscalité immobilière, la copropriété, l'amélioration de l'habitat, l'urbanisme...

**Des permanences près de chez soi**

SITE	DATES	HEURES	LIEU
Bellac	2 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup> mardis	09h00 – 12h00	Antenne de la Maison du Département
Magnac-laval	2 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup> mardis	13h30 – 16h30	Maison du Département
Bessines	1 <sup>er</sup> & 3 <sup>ème</sup> mardis	09h00 – 12h00	Maison du Département
Eymoutiers	1 <sup>er</sup> mardi	14h00 – 15h30	Mairie
Châteauneuf la Forêt	1 <sup>er</sup> mardi	16h00 – 17h30	Mairie
Bujaleuf	3 <sup>ème</sup> mardi	14h00 – 17h00	Maison du Département
Saint-Yrieix	2 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup> jeudis	09h00 – 12h00	Maison du Département
Saint-Junien	1 <sup>er</sup> & 3 <sup>ème</sup> jeudis	09h00 – 12h00	Maison de la Solidarité
Cussac	1 <sup>er</sup> & 3 <sup>ème</sup> jeudis	14h00 – 17h00	Maison du Département
CAF	2 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup> jeudis	14h00 – 17h00	CAF

**Un site Internet abondant, pédagogique et pratique : [www.adil.org/87](http://www.adil.org/87)**

Il est impossible de lister toutes les rubriques de notre site internet. Le site enregistre environ 21000 connexions par an. L'usager peut y trouver une analyse du marché locatif dans les bourgs centres, une présentation des lotissements, un dossier de l'accédant, des lettres type, un Observatoire des Taux et des Prêts, des conseils de rédaction du bail, des conseils de recherche locative, des conseils en cas de litige locatif...

**Amélioration de l'Habitat sur le Pays du Haut-Limousin****Des subventions exceptionnelles en 2009 ! Le dispositif est presque mis à parcour**

Les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat lancés au printemps 2006 par le Pays du Haut Limousin et les communautés de commune de la Basse Marche et du Haut Limousin visant à apporter des aides substantielles pour aider à financer, en tant que propriétaire occupant ou bailleur, des travaux d'amélioration de l'habitat ancien sur tout le territoire du Pays se poursuivent ; profitez en !

Les aides sont principalement axées sur :

**l'amélioration des logements des propriétaires occupants** (avec des critères de ressources dans plusieurs cas), **prioritairement axée sur la maintien à domicile, la lutte contre l'habitat indigne et la reconquête des logements vacants**, avec des aides de 30% à 70%

**l'amélioration des logements locatifs** (déjà loués ou destinés à être loués après travaux) **avec des priorités sur la reconquête des logements vacants, la maîtrise des loyers et la lutte contre l'habitat indigne, et l'amélioration énergétique** avec des aides de 15% à 60%

Ces aides financières importantes proviennent :

- de l'Agence Nationale pour l'Habitat
- du Conseil Régional du Limousin
- du Conseil Général de la Haute-Vienne
- des Communautés de Communes de la Basse Marche et du Haut Limousin

Sur le terrain, l'équipe d'animation du **Pact Haute Vienne** est à même d'aider chacun dans la définition de son projet et l'obtention des subventions.

Des permanences et un accueil téléphonique sont à votre disposition pour vous informer et vous aider.

**Attention**, un impératif doit être respecté : **ne pas engager de travaux** pour lesquels une subvention est espérée sans quoi, le bénéfice de l'aide sera perdu. C'est par la mobilisation de chacun que l'objectif de cette action (re dynamiser le territoire en apportant de meilleures conditions de vie) sera atteint.

NB : compte tenu de la diversité des dispositifs de subventions, le Pact Arim est amené, pour certains montages de dossiers de subventions, en dehors des périmètres d'Opah, à facturer des frais de dossier dont le coût résiduel à charge est toujours limité à 50 € ; un devis étant alors proposé.

**Dans tous les cas l'information sur les aides est bien entendu délivrée gratuitement.**

Amélioration de l'Habitat sur le Pays du Haut Limousin : des aides exceptionnelles !

### PERMANENCES 2009 DU PACT HAUTE VIENNE

LIEUX	DATES	HEURES
<b>Bellac</b> A la Maison du Département 2, place Carnot	15 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 18 juin, 16 juillet, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre, 17 décembre (3 <sup>ème</sup> jeudi d'octobre).	14H - 16H
<b>Bussière Poitevine</b> A la mairie <b>sur rendez-vous</b>	22 janvier, 26 février, 26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin, 23 juillet, 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre (4 <sup>ème</sup> jeudi du mois).	10H - 12H <b>sur RDV</b>
<b>Le Dorat</b> A la Communauté de Communes 3, avenue Louis Ricoux	8 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai, 11 juin, 9 juillet, 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre (2 <sup>ème</sup> jeudi du mois).	10H - 12H
<b>Magnac-Laval</b> A la maison du Département 22, rue Camille Grellier	8 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai, 11 juin, 9 juillet, 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre (2 <sup>ème</sup> jeudi du mois).	13H30 - 15H
<b>St Sulpice les Feuilles</b> A la mairie <b>sur rendez-vous</b>	8 janvier, 12 mars, 14 mai, 9 juillet, 8 octobre, 10 décembre (2 <sup>ème</sup> jeudi d'un mois sur deux).	16H - 17H <b>sur RDV</b>
<b>Châteauponsac</b> A la mairie <b>sur rendez-vous</b>	12 février, 9 avril, 11 juin, 10 septembre, 12 novembre (2 <sup>ème</sup> jeudi d'un mois sur deux).	16H - 17H <b>sur RDV</b>

Téléphone : **05.55.10.18.78** le matin de 9h à 11h30 sauf le jeudi - Mail : [pact-arim-87@orange.fr](mailto:pact-arim-87@orange.fr)  
 Courrier : Pact Haute Vienne - Immeuble Le Danube - 44, rue Rhin et Danube - 87000 LIMOGES

## **ASSAT**

(Association de Service de Proximité)

**Une solution simple pour tous vos travaux & services.**

### **Vous êtes particuliers :**

Travaux ménagers - Repassage - Garde d'enfant de plus de 3 ans - Jardinage - Entretien d'espace vert - Petit travaux de bricolage - Garde d'animaux domestiques.

Déductible de vos impôts.

Chèques CESU préfinancés acceptés.

### **Vous êtes professionnels :**

Hommes et femmes toutes mains - Manœuvres - Agents de nettoyage - Agents de Manutention - Agents Administratifs.

L'équipe de l'ASSAT vous propose :

- Une mise à disposition de ses salariés,
- Sans aucune démarche administrative,
- Une facturation à la fin de la mission.

Au cours de l'année 2008, 120 de nos salariés ont ainsi pu travailler auprès de particuliers, de collectivités et de professionnels.

N'hésitez pas à nous contacter  
 186, rue Georges Brassens - 87250 BESSINES SUR GARTEMPE  
 Tél. : **05 55 76 13 40** - Mail : [asat2@wanadoo.fr](mailto:asat2@wanadoo.fr)  
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



## UNION FEDERALE LIMOUSINE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

### Section de PEYRAT DE BELLAC

La section UFLACVG a tenu son assemblée générale le jeudi 13 novembre 2008, avec la section de BELLAC, salle Jean Blanzat, rue des Rochettes à BELLAC, en présence de M. Jean-Claude GASTEIX, Président départemental de l'UFLACVG, de M. Raymond FREDONNET, Président de la section de BELLAC, M. Gérard AUZANNEAU, Président de la section de PEYRAT DE BELLAC, M. Guy LAFORGERIE, président du Comité d'entente des associations d'anciens combattants de BELLAC et de M. BOIS, représentant Monsieur le Maire de BELLAC.

Peu d'adhérents étaient présents à l'ouverture de la séance, une minute de recueillement a été observée à la mémoire des disparus avec une pensée respectueuse à l'endroit des malades hospitalisés ou à domicile en leur souhaitant un prompt rétablissement.

Les membres du bureau de la section de PEYRAT DE BELLAC, sont reconduits dans leur fonction, dû, au fait d'une absence trop importante des adhérents et du manque de volontaires pour postuler à la présidence de la section.

Le Président de section rappelle les activités anniversaires des cérémonies commémoratives des guerres 14/18 – 39/45, Indochine et AFN.

Le Président AUZANNEAU, remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour la subvention accordée, le prêt de la salle des fêtes et les pots de l'amitié qui suivent chaque cérémonie.

Qu'il soit permis de remercier les membres de la section A/C, le Conseil Municipal, les amis(es) pour leur présence aux cérémonies pour que le devoir de mémoire perdure.

Le Président AUZANNEAU a remercié Monsieur le Président départemental J.C. GASTEIX, pour son brillant exposé sur les actualités qui touchent le monde des anciens combattants et veuves



## LE COINS DES PECHEURS AAPPMA

### Concours de pêche



La société de pêche a organisé, comme chaque année son traditionnel concours de pêche ouvert à tous, le 14 juillet au Pont de Beissat. 55 participants s'affrontaient (gaule en main) sur les rives de la Gartempe et c'est Moustapha DAAS qui a remporté le concours totalisant 3315 points.

Beaucoup de brèmes et de gardons parmi les prises. A noter la bonne 4<sup>ème</sup> place du local JC ROUFFIGNAC et la belle prestation du toujours jeune Henri CHATEAU.

Bonne ambiance, beaucoup de convivialité et une remise de prix en présence de nombreux élus.

### Débroussaillage des rives de la Gartempe

Après accord avec les propriétaires riverains, un atelier thérapeutique financé par la fédération de pêche de la Haute-Vienne, a réalisé des prodiges dans les gorges du Toury. Amis pêcheurs et promeneurs, la rive gauche de la Gartempe est maintenant parfaitement fréquentable entre la Pont de Lannaud et la barrage de Chôme.

### Alevinage

Comme tous les ans, la société de pêche a procédé à un important alevinage dans le Vincou et dans la Gartempe (brochets, perches, gardons, carpes, tanches) sur le territoire de la commune de PEYRAT DE BELLAC.

# GYMNASTIQUE VOLONTAIRE «PEYRAT FORME»

**Saison 2007/2008**

« **Bien dans son corps, bien dans sa tête** »

Ils ont la forme les 67 adhérents qui ont participé aux séances de gymnastique durant la saison 2007/2008.

Venez les rejoindre et dans la bonne humeur, vous évoluerez au rythme de la musique dans la salle sous la Mairie :

Les lundis de 9h15 à 10 h15

Les mercredis de 17h10 à 18h10 – gym douce

Les mercredis de 18h15 à 19h15 – gym tonique

L'animatrice diplômée, Jacqueline CHATTON, saura sauvegarder votre forme physique, et pour sa compétence et son dévouement, elle est appréciée de tous.

Une soirée « Théâtre » est prévue le samedi 28 mars 2009.

L'assemblée générale a eu lieu le 14 octobre 2008

## **Nouveau bureau :**

**Présidente :** Marie-Claude PÉRIGAUD

**Vice-Présidente :** Monique JAUGEARD

**Trésorière :** Christiane LAGUZET

**Trésorière adjointe :** Christiane PLUQUET

**Secrétaire Isabelle :** LADEGAILLERIE

**Secrétaire adjointe :** Marie-Pierre MONDIOT

Pour tous renseignements, le **05.55.68.16.78** et le **05.55.68.02.76** sont à votre disposition

## **ATELIER DE PEINTURE JOUR DE SOIE**

La dernière assemblée a eu lieu le 11 avril 2008.

### **COMPOSITION DU BUREAU**

**Présidente :** Arlette CELERIER

**Trésorière :** Monique VIGNAUD

**Secrétaire :** Martine CARDINAL

Nous nous réunissons chaque vendredi à la salle des Associations à l'atelier de peinture animé par Nadine POUJAUD, de 14h00 à 17h00.

### **MANIFESTATIONS :**

- 1er mai et 24 août 2008 : exposition à LA FABRIQUE commune de SAINT-JUNIEN
- 03 août 2008 : exposition à SAINT SORNIN LA MARCHE (fête de la batteuse)

Si vous souhaitez vous initier à la peinture sur soie et sur verre, venez nous rejoindre, bonne ambiance garantie.

Pour tous renseignements, nous sommes à votre écoute au **05.55.68.14.28** et **05.55.68.09.11**

Merci à la Municipalité pour sa subvention.

Au nom du club nous profitons de la circonstance pour vous adresser tous nos vœux de bonne et heureuse année 2009.



## ACCA DE PEYRAT DE BELLAC

L'année 2008 s'achève et 2009 sera vite là. Il est temps pour l'association de dresser le bilan de fin d'année. L'assemblée générale s'est tenue début juillet et nous avons préparé ensemble notre saison de chasse 2008/2009.



Le nombre d'adhérents est resté stable à savoir 54 chasseurs.

Comme tous les ans, début août nous avons procédé au lâcher de 200 jeunes perdreaux d'été.

Cette année encore, nous avons procédé à 8 lâchers de faisans de tir soit 400 oiseaux. La population de chevreuils a légèrement diminué, en effet 7 chevreuils ont été prélevés contre 13 l'année passée à la même date, 3 sangliers ont été abattus.

Contrairement à l'ensemble des communes voisines, le lièvre se porte plutôt bien sur notre territoire de chasse puisque 11 bracelets sur 15 autorisés sont réalisés. Ce résultat semble très encourageant.

Les prochains comptages nocturnes du mois de janvier dont les dates vous seront communiquées par voie de presse devraient confirmer ces bons résultats.

Encore cette année notre lotto a connu un très grand succès, merci à tous et merci à la municipalité pour la mise à disposition de la salle.

Une nouvelle fois, nous remercions tous les propriétaires terriens pour leur gentillesse et leur compréhension envers les chasseurs.

Le Président, ainsi que les membres du bureau vous souhaitent une bonne année 2009.

## AMICALE DE L'ECOLE DES DEUX TILLEULS

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que notre équipe de parents d'élèves vous présente des différentes activités réalisées au cours de l'année 2008.

Les différentes actions de notre amicale sont toujours au profit des enfants de l'école des deux tilleuls et pour faire vivre notre commune en partenariat avec l'équipe enseignante et collectivités locales. D'année en année notre groupe maintient ses effectifs (28 membres en 2008), signe d'un engagement partagé.

On notera à ce jour la formation d'un bureau réélu lors de l'assemblée générale du 15 septembre 2008.

### **Président :**

M. Didier BREDIER

### **Vice-présidente :**

Mme Véronique LASMESURAS

### **Secrétaire :**

Mme Fabienne LASNIER

### **Trésorière :**

Mme Isabelle BARDIEUX

### **Membres :**

Graziella BARDET, Patricia BREDIER, Chantal CHERVY, Carine DOUCET, Stéphanie DUBOURG, Nathalie GAILLARD, Marie-Laure HUGUET, Sophie JAMMET, Catherine JAUGEARD, Valérie MAITRE, Véronique MAITRE, Sylvie MARCHE-BICHAUD, Patricia MARCOUX LESTIEUX, Béatrice PEYRAT, Catherine SIMON, François BARDU, Vincent COURTIUUX, David HUGUET, Patrick JAUGEARD, Gilles LASNIER, Bernard LESTIEUX, Frédéric MOUDOULAUD, Didier PEYRAT.



**Présentation des différentes activités réalisées :****31 mai – 1er juin 2008 :****Voyage des plus grands**

Cette année, les enfants des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2, 45 enfants au total se sont rendus, le samedi au Puy du Fou pour la visite du parc et assister aux différents spectacles de la journée. Nous avons terminé la journée par un superbe spectacle dans la salle où Miss France a été élue. Le séjour s'est terminé à MAGNE à côté de NIORT pour une balade en barque sur les marées poitevines. Ce fut pour eux l'occasion de découvrir la joie de vivre en groupe, de partager une nuit entre copains et copines, et d'apprécier le caractère très chaleureux du centre d'hébergement.

**14 juin 2008 :****Voyage des classes maternelles et CP**

Nous avons emmené les enfants des classes de maternelle et de CP dans un parc d'attraction (LA RECREATION) près de TOURS où ils ont pu faire divers jeux (toboggan aquatique, vélo attelé de baignoire, etc...). Ce fut pour eux une journée de détente, de rigolade entre copains et copines, un pique-nique et le goûter ont agrémenté cette journée.

**1er juillet 2008 :****spectacle des enfants**

Les instituteurs avec les élèves ont fait un spectacle sur le thème du cirque. En souvenir de leur passage à l'école des Deux Tilleuls, l'Amicale des parents d'élèves a offert à tous les enfants de la classe de CM2 une calculatrice collègue afin de préparer leur entrée en sixième.

Nous avons fini cette belle après-midi par un barbecue champêtre qui a eu un grand succès.

**18 octobre 2008 :****Loto de l'Amicale**

Notre traditionnel loto annuel a renoué avec le succès. De nombreuses personnes étaient présentes espérant être les heureux gagnants de nos nombreux lots de valeur : un salon de jardin, un sèche-linge, un GPS, pour les plus grands. Un lecteur DVD portable, une mini chaîne, un bureau multimédia pour les plus jeunes. Le loto est notre principale source de revenu pour le financement des voyages des enfants en fin d'année scolaire. Merci à nos nombreux donateurs.

**14 décembre 2008 :****Fête de Noël**

En cette fin d'année, toute la famille s'est retrouvée pour partager un dimanche après-midi festif en attendant le Père Noël et sa hotte magique. Des spectacles de qualité, préparés et interprétés par les enfants de l'école représentant différents carnivals (français, Venise, Chine et Brésil). Les enseignants se sont associés à nous en proposant divers chants qui ont rythmé cet après-midi placé sous le signe de la convivialité. La tombola mise en place a permis de financer futurs voyages des enfants et d'offrir à l'école, par l'intermédiaire du Père Noël, des livres et des jouets et aux enfants un paquet de friandises et un goûter. Les répétitions avec les enfants, le choix des tenues ont conditionné la réussite de cette fête de Noël (près de 250 personnes présentes) qui s'est terminé par un repas dans une ambiance très chaleureuse. Merci aux enfants et aux parents pour leur contribution dans la vente des billets de tombola.

Les membres de l'Amicale remercient tous les bénévoles, parents et enfants qui soutiennent nos différentes actions par leur présence et leur contribution, la Municipalité pour nous avoir accordé la salle gratuitement pour les répétitions et fête de Noël. L'Amicale dont la dynamique fait la force vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

## ART'ABESQUE

Association créée en mars 2008 par 2 passionnées.

Véronique DUCHIRON anime un atelier photo les lundis après-midi de 14 h à 17 h.

Marie-Claude LENOBLE anime un atelier peinture les mercredis soir de 20 h à 22 h.

Sympathie et bonne humeur sont au rendez-vous.

Les activités se déroulent dans la salle de réunion derrière l'église et quand le temps le permet des randonnées photos sont organisées.



### Composition du bureau :

**Présidente :** Marie-Claude LENOBLE

**Trésorière :** Véronique DUCHIRON

**Secrétaire :** Annick RICHERT

Pour nous rejoindre et pour tous renseignements contactez Véronique au **05.55.68.17.39**

## CLUB CHARLES SILVESTRE

Avant de procéder au déroulement des festivités, Madame la Présidente et son conseil d'administration tiennent à remercier Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de la subvention qu'il nous attribue.

Les festivités sont toujours d'actualité (réunions mensuelles, thé dansant, concours de belote et voyages).

### Voyages

1/2 journée le 15 mai au Zénith à Limoges (spectacle âge tendre et tête de bois).

4 jours en Alsace du 10 au 13 juin (visites de châteaux historiques, Parlement Européen, sans oublier la route des vins).

1 journée le 18 septembre dans la vallée de la Charente (Visite du musée de la Gabare et promenade en gabare sur la Charente).

15 novembre : Concours de belote.



11 décembre : repas de fin d'année apprécié de tous (traiteur M. BRULE).

Le Club Charles Silvestre compte actuellement 174 adhérents malgré le décès de 7 des nôtres pour l'année 2008.

Madame la présidente et son conseil d'administration vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2009.

## VELO NATURE

Le club VELO NATURE afin d'animer notre commune a organisé en 2008 :

Une marche de 10 km le 24 mars et une 2ème le 12 octobre à la demande des participants de la première, la participation est en progression constante.

Une rando VTT pour les jeunes de - de 12 ans prévue le 24 mai mais reportée au 21 juin en raison des intempéries.

Ces manifestations se sont déroulées dans un esprit de convivialité, suivies d'un pot de l'amitié.

Le Club VELO NATURE remercie la Municipalité pour son aide et la présence d'élus.



# UNION SPORTIVE PEYRACHONNE

Les objectifs de début de saison 2007/2008 ne sont malheureusement pas atteints car l'équipe fanion se retrouve reléguée en 5ème Division finissant cette année en 10ème position même si nous espérons le maintien avec l'effectif que nous avons.

Au cours de la saison, nous avons organisé deux manifestations : deux concours de pétanque au stade les samedis 31 mai et 28 juin 2008.

L'assemblée de fin de saison a eu lieu le 6 juillet 2008 et avec elle débute la saison 2008/2009, le comité directeur a changé au niveau quantitatif car il n'y a plus que douze membres pour quinze auparavant. Il y a donc l'arrêt de Daniel LASSELLE (membre), Patrick LASSELLE (membre), Serge PONCET (membre) et Thomas AUTEF (membre) pour l'arrivée d'un petit nouveau Zarouki BACOÏLI (membre).

**Président d'honneur :** Claude CHABROUX

**Président actif :** Sylvain BARDU

**Vice-Président :** André LAVERGNE

**Secrétaire :** Patrick FAISANT

**Secrétaire adjoint :** Dominique MANEIX

**Trésorier :** Isabelle BARDIEUX

**Trésorier adjoint :** Emmanuel BARDIEUX

**Les membres :** Zarouki BACOÏLI,  
Damien CHEVALIER,  
Vincent COURTILOUX,  
Michel DELPEUCH,  
Eric PREVOST,  
Gérald ROBIN.

## **Pour cette nouvelle saison au niveau senior :**

Le club compte cette année une seule équipe évoluant donc en 5ème division.



Nous avons connu cette année l'arrivée de sept nouveaux joueurs pour le départ de trois joueurs. L'U.S.P. compte désormais un effectif de 23 licenciés joueurs et 6 dirigeants.

L'objectif pour cette année est donc la remontée en 4ème Division, actuellement l'équipe occupe la deuxième place du classement.

Cette année, les entraînements se déroulent les jeudis soirs à partir de 19h45, avec cette année encore une bonne participation des joueurs, ce qui encourage Laurent MECHENET, notre préparateur physique.

L'équipe peut cette année compter sur une paire de dirigeants :

Patrick FAISANT et André LAVERGNE.

Nous tenons encore à remercier Daniel FARIS, l'arbitre du club qui nous représente au sein du district en arbitrant des matchs de 3ème ou 2ème division, et en étant arbitre assistant au niveau de la Ligue du Centre-Ouest.

## **Au niveau des jeunes :**

L'U.S.P. est toujours présente dans le FUN 87 HL avec les cinq autres clubs qui le composent. Nous comptons cette année 5 jeunes licenciés donc 3 de moins que l'an passé, dans les catégories débutant, poussin et 15 ans.

A Peyrat, le FUN est présent le mercredi après-midi pour l'entraînement des 13 et 15 ans et le samedi après-midi pour les matchs d'une équipe Benjamins à 9.

Le Fun comprend cette année des débutants, deux équipes poussins, une équipe benjamins à 7 et une à 9, deux équipes 13 ans dont une évoluant au niveau de la Ligue, une équipe 15 ans et une équipe 18 ans. A la fin de la première phase les résultats sont toujours aussi encourageants que les années précédentes.

Les Peyratchons au sein du comité directeur sont Sylvain BARDU.

Pour terminer, nous tenons cette année encore à remercier les habitants de Peyrat pour leur accueil chaleureux lors de notre passage pour la vente des calendriers du club, ensuite bien entendu Monsieur le Maire et la Municipalité pour leurs aides financières et quotidiennes au stade, et pour finir les joueurs, dirigeants et leur famille.

Il ne me reste plus, au nom du Club, qu'à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2009.

## **REMERCIEMENTS**

La Municipalité remercie vivement les artisans et commerçants ainsi que la presse pour leur participation qui a permis l'édition de ce bulletin, sans oublier les associations bénévoles et le personnel communal.



*Abelise* Toutes compositions florales  
*Abelise* Fleurs  
 Fleuriste Décoratrice

Port. 06 31 18 07 34  
 22, av. Jean-Jaurès  
 87300 BELLAC



**BRULÉ** et Fils  
 Pâtissier - Traiteur - Chocolatier - Glacier

19, Rue du Coq  
**87300 BELLAC**  
 Tél. 05 55 68 15 93



**SARL BELLAC AMBULANCES**

**V.S.L. TAXIS**

**Marie-Lise & Pascal GODRIE**  
 B.P. 27 - 87300 PEYRAT-DE-BELLAC - Tél. 05 55 68 70 56



Plomberie - Chauffage  
 Couverture - Dépannage

**Jean-Claude BARDU**

Domicile : 7, Allée Saint-Maixent  
 87300 PEYRAT-DE-BELLAC  
 Tél. 05 55 68 77 45 - Fax 05 55 60 25 34



**ACHAT  
 AGNEAUX  
 BREBIS**

**Bellac Ovin**

**Echographie  
 Conseil technique  
 Gestion des aides**

**05 55 68 83 03**

**Label Rouge** **Le Diamandin** **Le Baronet**

Bellac Ovin - 87300 Peyrat de Bellac



**"Allo ! Le petit Vidangeur"**

**Alain BERLAND**

**POMPAGE**  
**DÉBOUCHAGE**  
**DÉCAPAGE**

- Fosses septiques, toutes eaux
- Puits, puits perdus, bac à graisse
- Canalisations, drains
- Bondes d'étangs
- Haute pression (murs, façades, caves)

**TEL. 05 55 36 42 38 - 06 14 98 37 14**  
 Chantelauve - 87270 CHAPTELAT

**NOUVEAU : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (RACCORDEMENT TOUT A L'EGOUT, CREATION OU MODIFICATION DE VOTRE INSTALLATION)**



**Charpente • Menuiserie  
 Bois • PVC**

**BARDU Jacques**

Noussat - 87300 PEYRAT DE BELLAC  
 Tél/Fax 05 55 68 02 13  
 © 06 14 32 63 65



**ENTREPRISE DE MAÇONNERIE**

**MICHEL DUCHIRON**

**CONSTRUCTION - RÉNOVATION  
 COUVERTURES - FAÇADES  
 ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR**

ROUTE DU BREUIL (RN 147)  
**87300 PEYRAT-DE-BELLAC**  
 Tél. 05 55 68 08 54  
 Fax 05 55 68 84 69



**BUREAU DE DESSIN  
 VALLÉ Didier**

- Toute l'imprimerie
- Panneaux ; Enseignes
- Décoration de véhicules et de vitrines
- Vêtements personnalisés
- Objets publicitaires

Le Pâtural - 87700 ST MARTIN LE VIEUX  
 Tél. : 05 55 70 32 84 - 06 77 83 61 24  
 Fax : 05 55 70 48 36 - E-mail : valle.d.pro@wanadoo.fr







**GARAGE  
JONQUET - BROUSSAUD**  
RÉPARATEUR AGRÉÉ

**CITROËN**

23 A, rue Vergniaud  
87300 BELLAC  
Tél. 05 55 68 91 51



## **TAXI Cordier**

**06 61 58 88 05 - 05 55 68 14 67**

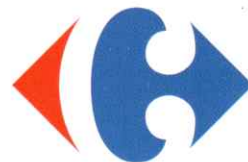
7, rue de la Colline  
**87300 PEYRAT DE BELLAC**

Conventionné transport de malade assis  
Transport toutes distances



Site: 501 450 68000015

**Carrefour**  
*market*



Ouvert du lundi au jeudi  
8h30 - 12h30 et 14h30 - 19h30.  
Vendredi et samedi  
8h30 - 19h30.  
Dimanche 9h00 - 12h00.

24h/24



Route du Dorat  
**87300 BELLAC**

**Tél. 05 55 60 48 38**

**NENERT**  
AGENT GENERAL



ASSURANCE



**réinventons / notre métier**

*vivre confiant*

**Assurances - Placements - Banque - Crédits**  
**Jean-Claude NENERT**

9, Avenue Denfert-Rochereau - 87300 Bellac  
Tél. 05 55 68 04 90 - Fax 05 55 68 01 15

Internet : [www.axa.fr](http://www.axa.fr) - E-mail : [agence.nenert@axa.fr](mailto:agence.nenert@axa.fr)

N° ORIAS 07-014-105

*Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.*

**MEUBLES X  
ANDRIEUX**  
conseil - qualité - service



**Meubles tous styles**  
**- CUISINES SUR MESURE -**  
**Route de Poitiers - BELLAC**  
**05 55 68 14 43**

BUREAU DE DESSIN VALLE D. 05 55 70 32 84